



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

---

Membres du Bureau en exercice :

35

---

Membres du Bureau présents :

20

---

Membre du Bureau représenté :

2

---

Membres présents sans voix  
délibératives : 1

---

Total votants : 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

AR Prefecture

### DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

063-200070712-20240201-DBC20240201\_06A-DE

Reçu le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

N° DBC 20240201-06

#### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024 à 16H

**Date de la convocation :** 25 Janvier 2024

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne** s'est réuni le 1<sup>er</sup> Février 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

#### **Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ, Patrice BION.

#### **Membres du Bureau absents excusés :**

Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET. Hélène BOUDON, Chantal CHASSANG, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Ludovic DASSAUD.

#### **Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN ECOPOLE A THIERS :  
RASSEMBLEMENT DES SERVICES PUBLICS CONCOURANT AU  
DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'UNE RECYCLERIE - DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES  
TERRITOIRES RURAUX 2024 (DETR)**

**Rapporteur : Tony BERNARD, Président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

**Vu** la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ;

**Considérant** les articles L 2334-32 à L 2334-39, et les articles L 2334-19 à L 2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) souhaite bénéficier d'une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des

## AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201\_06A-DE

Reçu le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

Territoires Ruraux (DETR) 2024, au taux de 30 % sur des dépenses plafonnées à 500 000 euros hors taxe. Cette sollicitation entre dans le cadre du projet de construction d'un Ecopôle à Thiers, et ce au titre des gros travaux de construction de bâtiments appartenant aux groupements de communes.

Souhaitant adapter les équipements publics aux enjeux actuels de développement et d'aménagement durable ainsi que de l'économie circulaire, tout en répondant au plus près aux besoins des usagers, la Communauté de communes a pour projet la création de l'Ecopôle. Ceci poursuit l'objectif de rassembler sur un même site l'ensemble des activités qui y sont liées. Il s'agit d'une part des services publics communautaires dédiés à l'environnement et au développement durable : l'amélioration de l'habitat, la gestion du patrimoine communautaire, l'assainissement non collectif et la prévention et gestion des déchets, et d'autre part de la création d'une recyclerie. Celle-ci doit permettre de détourner un maximum de flux d'objets de la déchèterie vers ce nouvel équipement favorisant le réemploi des déchets, après certaines étapes de réparation et/ou valorisation. Dans le cadre des objectifs poursuivis par l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », l'exploitation de la partie de la recyclerie sera confiée aux Entreprises à But d'Emploi. Ce projet d'équipement public se veut résolument exemplaire sur un plan écologique et environnemental.

Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant total de 8 417 202,58 euros hors taxe (€ HT), pour l'ensemble des 16 lots concernés, répartis en :

- 4 356 180,63 € HT pour la tranche ferme
- 2 445 711,76 € HT pour la tranche optionnelle 1
- 1 470 511,50 € HT pour la tranche optionnelle 2
- 144 798,69 € HT pour les prestations supplémentaires éventuelles.

Il est proposé au Bureau communautaire de solliciter, une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour les gros travaux de construction d'un bâtiment intercommunal.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre	981 768 €	Etat DETR	150 000 € (2023) notifiée 150 000 € (2024) 150 000 € (2025) Total : 450 000 €
Frais d'ingénierie	123 886 €	Etat DSIL	200 000 € (2023) notifiée 283 333 € (2024) 283 333 € (2025) Total : 766 666 €
Travaux	8 417 202 €	Région (Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local)	90 000 €
		Région (Financer la création ou l'extension d'une Ressourcerie ou recyclerie)	50 000 €
		CTDD	2 000 000 €
		ADEME	200 000 € notifiée
		Autofinancement EPCI	5 966 190 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 522 856 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 522 856 €</b>



AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201\_06A-DE  
Reçu le 12/02/2024  
Publié le 12/02/2024

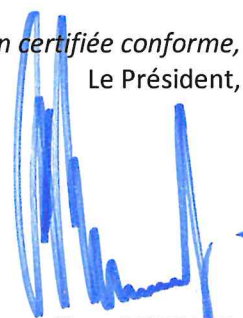
Un bonus vert pourrait par ailleurs être accordé par l'Etat, dont le montant peut s'élever jusqu'à 5 % du coût HT de la totalité du projet, soit 476 143 €. L'attribution du bonus étant une prérogative des services de l'État, elle ne peut figurer sur le plan de financement prévisionnel.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de la DETR,
- **Autorise** le Président à demander la subvention DETR 2024,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



TOTAL VOTANTS : 21

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 20

Pour : 21

Membres présents sans voix délibératives : 1

Contre : 0

Représentés : 2

Non participation :

**AR Prefecture**

063-200070712-20240201-DBC20240201\_06A-DE  
Reçu le 12/02/2024  
Publié le 12/02/2024